

## COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 02

#### Séance du 17 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 17 Février, le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/02/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 8 Votants : 8

Présents : Nelly GUILLET - MAGNIN Rachel - Thomas OTTENHEIMER- Christophe TORREGROSSA - Dominique GUILLET- Denis PELLISIER -Nicolas MORFIN - Anthony AUDRAPT

Excusé :

Secrétaire de séance : Denis Pellissier

#### Délibération n°2025-02-002

**Assistance à la fin de la DSP Eau potable et à la mise en place d'un nouveau mode de gestion –Attribution du marché d'AMO**

VU :

- le Code général des collectivités territoriales,
- le Code de la commande publique,

CONSIDÉRANT :

- la décision de la communauté de communes Royans-Vercors de ne pas prendre la compétence Eau et Assainissement si le projet de loi modificatif est adopté,
- l'échéance du contrat de DSP au 31/12/2025 et la nécessité pour la commune de s'assurer un service opérationnel au 01/01/2026,
- les 3 offres reçues (dont 1 variante) de 2 candidats en réponse à la consultation ciblée de prestataires potentiels sur la base du cahier des charges réalisé par le Département en tant qu'assistant technique
- l'audition des 2 candidats réalisée par visio-conférence le 13 et le 14 février,
- l'analyse des offres négociées réalisée par le Département (version définitive datée du 14/02/2025), classant le cabinet IRH IC premier avec une note de 84/100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'analyse des offres
- DECIDE d'attribuer le marché à IRH Ingénieurs Conseils, pour un montant de 15 411,25 € HT.
- DECIDE de solliciter la subvention maximale du Département de la Drôme pour cette étude
- DONNE pouvoir au Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette délibération,
- DIT que cette délibération sera notifiée au Préfet, au Conseil Départemental de la Drôme, assistant du maître d'ouvrage, et au Trésorier Payeur,
- DIT que la présente délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

**COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS**

accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance le 18 Février 2025

Résultat du vote		Pour extrait certifié conforme, A Vassieux-en-Vercors, le 18/02/2025
Pour	8	
Contre	8	
Abstention		Le Maire Thomas OTTENHEIMER

*La présente délibération est exécutoire de plein droit conformément à la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes. A cet effet, Monsieur le Maire soussigné, certifie en avoir assuré la publicité et la transmission ce jour, pour visa, à Monsieur le Préfet.*